



Nantes, le 31 mai 2011

A l'attention du Chef d'établissement

**ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Dossier suivi par BILLET Eric

☎ 02 51 81 64 22

📠 02 51 81 64 02

✉ eric.billet@ec44.scolanet.org

OBJET :

Evaluation Langues Vivantes – Certification Niveau A1

En cette fin d'année, vous avez été éventuellement sollicités par des services académiques pour mettre en œuvre le dispositif d'évaluation en langues vivantes et de certification du niveau A1.

Nous vous rappelons la démarche dans laquelle s'est engagé l'Enseignement Catholique Régional en cohérence avec les préconisations du Groupe de Pilotage Académique pour les Langues (GPAL) présidé par le Recteur de l'Académie de Nantes.

Il n'existe pas de dispositif normé d'évaluation, type évaluations nationales ou régionales, néanmoins différents outils sont disponibles (cf. page suivante).

Pour rappel, ces cinq compétences évaluées sont :

- Réagir et dialoguer
- Comprendre à l'oral
- Parler en continu
- Lire
- Ecrire

«ELV et socle commun

Le niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence (CECR) est attendu au palier 2 du socle commun (fin CM2). Les quatre années d'enseignement des langues en primaire visent ce niveau.

Evaluation

« L'évaluation des cinq compétences du Cadre Européen doit se faire de manière régulière à partir du CE1 car elle vise la certification du niveau A1. Elle doit se faire de manière résolument positive en associant l'élève dans l'optique de valoriser ses acquis, d'identifier ses progrès ou éventuellement de repérer ses difficultés. »

Les compétences en langues vivantes sont donc évaluées tout au long des quatre années d'enseignement, du CE1 au CM2.

En fin de cycle, au regard des compétences validées ou non, le niveau A1 est certifié ou non. Les compétences non validées le seront au collège.

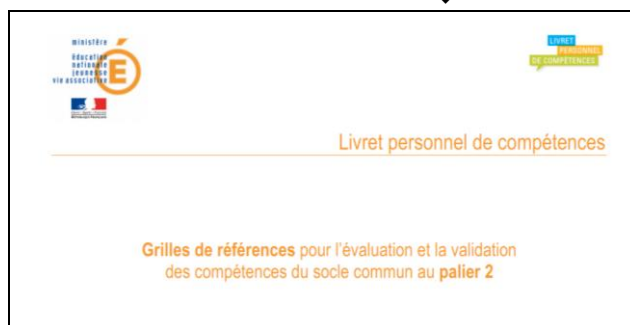
Le livret scolaire de l'élève doit contenir le positionnement de l'élève au regard du niveau A1, le collège intégrant cette donnée dans la poursuite de cet enseignement visant le niveau A2 au palier 3 du socle commun (fin de 3^{ème}).

RESSOURCES ELV

- Cadre réglementaire
- Outils pour l'évaluation et la validation du niveau A1

■ Les Textes de référence en vigueur :

- Le socle commun : [pilier N°2 sur les langues vivantes](#)
- Les programmes de l'école primaire : [BO hors série N°3 du 19 juin 2008](#)
- Les programmes de langues vivantes à l'école : [BO hors série N°8 du 30 août 2007](#)
- Les grilles de référence du palier 2 SOCLE COMMUN : cliquez sur la diapo



■ Des Points de repère et documents d'aide pour l'évaluation :

Un dossier complet et de grande qualité sur SitEcoles : [EVALUATION LANGUES VIVANTES](#)

■ Des Outils

- Le site [PRIMLANGUES](#) fait peau neuve : découvrez-le !
- le site de [l'inspection académique de Nantes](#)
- le site de [l'inspection académique de Nice](#)
- Des outils d'aide à l'entraînement et à la validation : [NIVEAU A1](#)

En début d'année 2011-2012, nous demanderons aux écoles de renseigner une enquête sur les compétences validées pour cette année 2010-2011, afin de proposer des ressources et outils aux enseignants.

Nous restons à votre disposition pour toute question à ce sujet,

Eric BILLET

Chargé de Mission
Service 1^{er} Degré – DDEC Nantes